



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Bretagne**

Rennes, le **11 JUIN 2012**

Autorité environnementale

**INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**  
relative à la restructuration externe et interne d'un élevage de porcs et bovins à Bohars (29) -  
GAEC de l'Avel  
dossier reçu le 10 avril 2012

A la date du 10 juin 2012 l'Autorité Environnementale n'a émis aucune observation se rapportant à ce dossier.

Conformément à l'article R122-13 du code de l'environnement, aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, cet avis est donc tacite.

Le présent avis sera :

- transmis au pétitionnaire,
- joint au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public prévue par un texte particulier ;
- mise en ligne sur le site internet de l'Autorité environnementale et sur celui de l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution des travaux, de l'ouvrage ou de l'aménagement projetés.

Cet avis tacite ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction.

Le préfet de région  
Préfet d'Ille-et-Vilaine  
Le chef du service Connaissance,  
Prospective et Évaluation

Pascal BRERAT